

Bulletin de partenariat 2021 & 2022
STRUCTURE D'HEBERGEMENT
Orléans Val de Loire tourisme (Office de tourisme de la Métropole)
Orléans Convention (Bureau des congrès de la Métropole)

COORDONNÉES DE L'ÉTABLISSEMENT

(Informations publiques) - à renseigner avec attention car elles serviront à alimenter les sites internet et les éventuels guides ou publications de l'office de tourisme

Nom de l'établissement : Activité :

Adresse : Code postal : Commune :

Tél. : Portable : Fax :

Email (obligatoire) : Site Internet :

Activité - 1 case unique à cocher

(attention le choix de l'activité conditionne le référencement dans nos outils et notamment le guide touristique):

- Hôtels Résidence de tourisme Auberge de jeunesse Hôtellerie de plein air
 Chambres d'hôtes Locations de vacances Autre

Catégorie de classement : Nombre de chambres :

Salle de réunion : oui non Salle de restaurant : oui non Capacité maximum des salles de réunion :

COORDONNÉES DU RESPONSABLE DE LA STRUCTURE

(Informations privées)

Nom et prénom : Titre :

Email (obligatoire) :

Adresse (si différente) : Code postal : Commune :

Tél.: Portable : Fax :

Je soussigné(e) (nom/prénom) agissant en qualité de (fonction) souhaite devenir partenaire d'Orléans Val de Loire Tourisme pour les années 2021 et 2022, à ce titre je m'engage à apporter un accueil touristique de qualité (respect des 8 engagements).

- Je souscris à la formule 1 Partenaire « Avantage LOISIRS » et je m'engage, à réception de la facture qui me sera adressée qu'à partir du 31/08/2021, à régler par chèque ou tout autre moyen de paiement la somme de 120 € TTC (100 HT) ou 150 € TTC si hors métropole (125 € HT).
- Je souscris à la formule 2 Partenaire « Avantage AFFAIRES » et je m'engage, à réception de la facture qui me sera adressée qu'à partir du 31/08/2021, à régler par chèque ou tout autre moyen de paiement la somme de € TTC (..... HT) (cf. grille tarifaire selon structure).
- * Je ne souhaite pas m'engager pour deux ans et je joins un règlement de 120 € TTC (100 € HT) ou de 150 € TTC si hors métropole (125 € HT) pour la formule 1 Partenaire «Avantage LOISIRS», ou un règlement de TTC (cf. grille tarifaire selon structure) pour la formule 2 Partenaire «Avantage AFFAIRES», correspondant à la seule cotisation 2021.

J'atteste avoir pris connaissance des engagements du Partenaire et je m'engage à régler la somme de € TTC sur facture.

Les informations recueillies lors de l'exécution de ce partenariat sont enregistrées dans un fichier informatisé par Orléans Val de Loire Tourisme pour assurer la bonne exécution dudit partenariat et afin de vous proposer d'autres produits en adéquation à ce partenariat.

Elles sont conservées pendant 3 ans et sont destinées aux services Partenariats, Bureau des Congrès d'Orléans Métropole et numérique. Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant Géraldine CHATELIER (gchatelier@tourisme-orleans.com) qui pourra se charger des modifications ou suppression. »

En soumettant ce bulletin, j'accepte que toutes les informations renseignées soient exploitées dans le cadre du partenariat avec Orléans Val de Loire Tourisme et de la relation commerciale qui peut en découler.

Fait à :
Le :

Signature :

LES ENGAGEMENTS DU PARTENAIRE

En devenant partenaire d'Orléans Val de Loire Tourisme, vous vous engagez à :

- Adhérer aux démarches qualité (Office du tourisme et 8 engagements d'accueil),
- Répondre de manière courtoise à toute réclamation dans les meilleurs délais,
- Nous informer de toute modification de votre activité (horaires, fermetures exceptionnelles, etc.)
- **Mettre à jour vos informations/photos sur la base de données Tourinsoft au minimum une fois/an, qui alimente nos sites internet, nos bornes tactiles et notre guide saisonnier papier,**
- **Approvisionner régulièrement en documentation le présentoir réservé aux partenaires.**
- Accueillir l'équipe d'Orléans Val de Loire Tourisme pour une visite si celle-ci en fait la demande,

Orléans Val de Loire Tourisme pourra refuser le partenariat ou y mettre un terme en cas de manquement relatif :

- A notre démarche qualité (manquements constatés en termes de qualité d'accueil, de sécurité, d'hygiène),
- Aux justificatifs demandés pour le partenariat.

Orléans Val de Loire Tourisme se réserve le droit de refuser un partenaire si ce dernier ne correspond pas aux critères éthiques et intérêts touristiques de la destination.

PIÈCES JUSTIFICATIVES OBLIGATOIRES :

1. Hôtels et résidences de tourisme : classement Atout France.
2. Gîtes/meublés de tourisme : déclaration en mairie + classement Atout France de moins de 5 ans et/ou label (Gîtes de France, Clévacances, etc...)
3. Chambres d'hôtes : déclaration en mairie + label (Gîtes de France, Clévacances, etc...).

À RETOURNER DÈS AUJOURD'HUI À

ORLÉANS VAL DE LOIRE TOURISME

À l'attention de Géraldine CHATELIER

2 place de l'Étape – CS 95632 – 45056 Orléans cedex 1
Tél : 02 38 24 01 62 – gchatelier@tourisme-orleans.com